

13400/15

(OR. en)

PRESSE 64
PR CO 56

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3420e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 26 octobre 2015

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante pour les affaires étrangères et la
politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Affaires humanitaires	4
Migration, réfugiés et développement	4
Égalité des sexes et développement	5
Relations UE-ACP	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Ouverture de consultations avec le Burundi conformément à l'article 96 de l'Accord de partenariat ACP-UE	6
– Centre international pour la science et la technologie	6
– Mesures restrictives en raison de la situation en Guinée	6
– Mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région moldave de Transnistrie.....	7
– Afghanistan	7
– Relations avec le Kazakhstan	8
– Accord-cadre avec la Tunisie - conclusion d'un protocole	9
– Mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe.....	9
– Mesures restrictives en raison de la situation au Yémen.....	9

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

– La cohérence des politiques au service du développement: Rapport 2015 de l'UE.....	9
– Priorités de l'UE pour la 14 ^e session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.....	11
– Plan d'action régional de l'UE en faveur de la Corne de l'Afrique pour la période 2015-2020	11
– Rapport spécial n° 17/2014 de la Cour des comptes européenne	12

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

- Ouverture des négociations sur la prolongation de la mission de police de l'UE en Afghanistan 12
- Nouveau nom pour l'EUNAVFOR Med 12

POLITIQUE COMMERCIALE

- Accord d'association avec la Géorgie: liste des experts et arbitres..... 12

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Affaires humanitaires

Le Conseil a débattu de questions liées aux affaires humanitaires, en vue du sommet mondial humanitaire qui se tiendra à Istanbul les 23 et 24 mai 2016. Les ministres se sont penchés tant sur le fond, notamment les principales priorités en matière de réforme et la manière dont l'UE et ses États membres peuvent contribuer à améliorer sensiblement l'acheminement de l'aide humanitaire, que sur le processus, en particulier la façon dont l'UE peut soutenir au mieux le processus préparatoire au sommet d'Istanbul.

De nombreux ministres ont souligné que ces discussions arrivaient à point nommé, les besoins humanitaires étant encore supérieurs aux chiffres records de financement. Plus de 60 millions de personnes sont actuellement déplacées, soit le nombre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Au cours du débat, il a été souligné qu'il fallait que soient réaffirmés, lors du sommet, les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, et qu'il était important de veiller au respect du droit international humanitaire, afin d'assurer l'accès aux populations vulnérables et la sécurité des travailleurs humanitaires. La nécessité de renforcer le lien entre aide humanitaire et aide au développement ainsi que de mieux intégrer les acteurs locaux à la réponse humanitaire a également été évoquée.

Kristalina Georgieva, vice-présidente de la Commission, a fourni au Conseil des informations sur les travaux du groupe de haut niveau des Nations unies sur le financement humanitaire, qu'elle copréside et qui devrait formuler des recommandations d'ici le mois de janvier. Dans le cadre du processus préparatoire au sommet mondial humanitaire, ce groupe de travail s'emploie à rechercher des moyens de lever davantage de fonds humanitaires, de rendre le financement humanitaire plus prévisible et de dépenser les fonds disponibles de manière plus efficace.

Migration, réfugiés et développement

Les ministres ont tenu un débat approfondi sur la migration, axé sur la manière dont la coopération au développement peut contribuer à répondre aux défis auxquels sont actuellement confrontés l'Europe et ses pays partenaires.

Ils se sont mis d'accord pour accroître le niveau d'engagement de l'UE et pour renforcer la coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.

Le Conseil a notamment procédé à un échange de vues sur la façon dont l'aide et la coopération au développement peuvent contribuer de manière efficace et rapide à faire face à la crise.

Les ministres ont également examiné comment l'UE peut continuer à améliorer ses instruments et ses politiques.

A l'issue de la session, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a résumé les discussions comme suit: "La coopération au développement constitue un élément important de l'approche globale de l'UE en matière de migration. Lors de cette dernière session du Conseil des affaires étrangères avant le sommet de La Valette avec nos partenaires africains, nous avons mené une discussion approfondie sur la manière dont la coopération au développement peut aider à prendre en charge les réfugiés, les personnes déplacées, et de manière plus générale à faire face aux flux migratoires, en étant conscients que nos partenaires africains eux-mêmes sont les premiers concernés par les défis auxquels nous sommes tous confrontés."

Égalité des sexes et développement

Le Conseil a mené une discussion sur l'égalité des sexes et le développement, et a adopté des conclusions concernant un nouveau cadre relatif à des mesures axées sur les résultats, dénommées "Mesures en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes: changer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE 2016-2020" (doc. [13201/15](#)) Au cours du débat, les ministres ont notamment insisté sur le fait que la mise en œuvre de ce plan d'action est désormais essentielle.

Relations UE-ACP

Les ministres ont procédé à un premier échange de vues sur l'avenir des relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans la perspective de l'expiration de l'accord de Cotonou, qui interviendra en 2020. Le Conseil reviendra sur cette question lors des prochaines réunions avec les pays ACP et continuera à débattre de manière très ouverte sur la base de la consultation en cours sur l'avenir du partenariat.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ouverture de consultations avec le Burundi conformément à l'article 96 de l'Accord de partenariat ACP-UE

Le Conseil a approuvé un projet de lettre invitant le Burundi à des consultations conformément à la procédure prévue par l'article 96 de l'accord de partenariat UE-ACP en cas de non respect des éléments essentiels de l'accord que sont les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'État de droit. L'objectif de ces consultations est de trouver une solution acceptable pour les parties en identifiant les mesures à prendre afin de remédier au non-respect de l'accord.

[Communiqué de presse](#)

Centre international pour la science et la technologie

Le Conseil a approuvé les décisions relatives à la [signature](#) et à la [conclusion](#) d'un accord relatif à la poursuite des activités du [Centre international pour la science et la technologie](#) (CIST).

Parmi les objectifs du CIST figure la promotion de l'amélioration de mécanismes internationaux visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Son siège se trouve à Astana, au Kazakhstan.

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations en octobre 2013, en réaction au retrait de la Russie du CIST, les autres Parties étant convenues de la nécessité de mettre en place un nouvel accord afin de permettre au Centre de s'acquitter effectivement de son mandat.

L'accord initial portant création du CIST a été signé en 1992.

Mesures restrictives en raison de la situation en Guinée

Le Conseil a modifié les mesures restrictives adoptées en raison de la situation en Guinée. Les mesures restrictives sont prorogées d'une année supplémentaire, à savoir jusqu'au 27 octobre 2016.

Mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région moldave de Transnistrie

Le Conseil a prolongé d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 octobre 2016, les mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région moldave de Transnistrie. Ces mesures feront l'objet d'un réexamen par l'instance préparatoire du Conseil avant le 30 avril 2016.

Afghanistan

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne demeure fermement déterminée à soutenir l'Afghanistan et sa population dans cette phase critique. Au cours des derniers mois, la gravité de la situation sur le plan de la sécurité, le regain d'attentats terroristes qui ont fait un nombre record de victimes civiles, ainsi que le déplacement interne et l'exode de milliers d'Afghans qui se sont ensuivis ont exercé une pression croissante sur la région et sur l'Union européenne.
2. Il est d'autant plus urgent que le gouvernement afghan et tous les partenaires de la région s'emploient de manière crédible à mettre fin au conflit et à assurer un environnement stable. Un processus de paix mené et pris en charge par les Afghans reste la condition préalable à toute solution durable, qui doit tenir compte des avancées majeures réalisées, notamment le respect des droits de l'homme et en particulier les droits des femmes. L'UE condamne les récents attentats perpétrés par les Talibans à Kunduz et déplore les victimes qu'ils ont fait parmi la population civile et les forces de défense et de sécurité nationales afghanes. Ces attentats nous rappellent ce qui est en jeu: la stabilité de l'Afghanistan, son développement et les progrès réalisés depuis de nombreuses années.
3. Le Conseil déplore les pertes de vies humaines provoquées par l'attaque aérienne qui a frappé l'hôpital de Médecins sans frontières. Il attend le résultat des différentes enquêtes qui ont été ouvertes. Le Conseil souligne combien il est vital que toutes les parties respectent le droit international humanitaire et ses principes et qu'elles respectent les installations médicales et humanitaires, les agences d'aide humanitaire ainsi que leur personnel.
4. L'UE continuera de s'attaquer aux causes profondes de la migration, telles que la pauvreté, les violations des droits de l'homme et l'instabilité, de façon à réduire les incitations à la migration irrégulière et à combattre les réseaux de passeurs. Le Conseil encourage les initiatives mises en place pour réintégrer les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées, qui sont un atout pour l'évolution de la société afghane.

5. Il est essentiel que les Afghans puissent reprendre confiance en l'avenir. Le programme ambitieux de réformes présenté par le président Ghani lors de la conférence de Londres en 2014 et le cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie ("Self-Reliance through Mutual Accountability Framework" (SMAF)) présenté lors de la réunion des hauts fonctionnaires qui s'est tenue à Kaboul le 5 septembre 2015 attestent de la volonté de changement du gouvernement d'unité nationale et de sa détermination à mener des réformes crédibles. Conformément à la stratégie de l'UE 2014-2016, l'UE soutient fermement les réformes engagées par le gouvernement d'unité nationale, qui doivent de toute urgence enregistrer des avancées tangibles.
6. La mise en œuvre du programme de réformes "Vers l'autonomie" dans un objectif de croissance économique, de stabilité macroéconomique, de bonne gouvernance et de réduction de la pauvreté exige une action déterminée du gouvernement d'unité nationale, de même que le maintien de niveaux élevés d'aide de la part de la communauté internationale, dans un esprit de responsabilité mutuelle. La détermination des autorités afghanes à prendre en main le processus de réforme et leurs efforts redoublés en vue de fournir des services aux citoyens permettront aux bailleurs de fonds d'aligner dans une large mesure leur soutien sur les objectifs du gouvernement. Une gouvernance démocratique stable et inclusive, y compris la réforme du système électoral et des institutions électorales, des avancées en matière d'État de droit, pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la corruption, et la promotion des droits de l'homme, notamment les droits des femmes et des enfants, sont des éléments clés tant pour le gouvernement afghan que pour la communauté internationale.
7. Le Conseil se félicite que l'UE ait décidé d'accepter l'invitation du gouvernement afghan à coprésider la prochaine conférence ministérielle globale sur l'Afghanistan qui aura lieu à Bruxelles en 2016. L'Afghanistan aura besoin d'un engagement constant de la communauté internationale, au niveau actuel ou à un niveau proche de celui-ci, pour poursuivre sur la voie de la mise en place d'une solution durable. La conférence ministérielle définira un cadre à l'horizon 2020 pour le gouvernement afghan et les bailleurs de fonds, ce qui contribuera à un environnement stable et fiable permettant à l'Afghanistan de progresser vers l'autonomie. La conférence de Bruxelles devrait reposer sur des engagements et des résultats concrets de la part du gouvernement afghan comme de la communauté internationale. Le Conseil invite la haute représentante et la Commission à continuer les préparatifs de la conférence de Bruxelles en coopération avec le gouvernement afghan et en étroite concertation avec les partenaires et les acteurs internationaux dans la région."

Relations avec le Kazakhstan

Le Conseil a décidé de la signature, au nom de l'UE, et de l'application provisoire d'un accord de partenariat et de coopération renforcé avec le Kazakhstan. Cet accord insiste particulièrement sur la démocratie et l'État de droit. Il comprend une large section relative aux échanges commerciaux, qui vise à améliorer le cadre réglementaire au sein duquel évoluent les agents économiques dans plusieurs domaines, notamment ceux des marchés publics et des droits de propriété intellectuelle. L'accord prévoit également une coopération dans 29 autres domaines d'action relevant de secteurs clés, dont la coopération économique et financière, l'énergie, les transports, l'environnement et les changements climatiques, l'emploi et les affaires sociales, la culture, l'enseignement et la recherche.

Accord-cadre avec la Tunisie - conclusion d'un protocole

Le Conseil a conclu le protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association avec la Tunisie, concernant un accord-cadre entre l'UE et la Tunisie relatif aux principes généraux de la participation de la Tunisie aux programmes de l'Union.

Mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe

Le Conseil a modifié les mesures restrictives adoptées à l'encontre du Zimbabwe pour supprimer de la liste le nom d'une personne décédée.

Mesures restrictives en raison de la situation au Yémen

Le Conseil a modifié les mesures restrictives adoptées en raison de la situation au Yémen afin de mettre en œuvre une mise à jour effectuée par les Nations unies. Le comité du Conseil de sécurité pour les sanctions à l'encontre du Yémen avait modifié, le 16 septembre 2015, l'exposé des motifs relatif à l'une des personnes inscrites sur la liste.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La cohérence des politiques au service du développement: rapport 2015 de l'UE

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Confirmant sa volonté de veiller à la cohérence des politiques au service du développement (CPD), le Conseil rappelle l'obligation inscrite dans le traité de tenir compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement et de poursuivre ces objectifs dans le cadre général de l'action extérieure de l'Union. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui a été adopté récemment souligne également l'importance de la cohérence des politiques de développement durable. La CPD est capitale pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement de l'UE et sa contribution au développement durable dans le monde. Dans ce contexte, le Conseil se félicite du cinquième rapport bisannuel sur la CPD, estimant qu'il constitue un outil important de suivi des progrès accomplis dans ce domaine depuis 2013, tant à l'échelon de l'UE qu'au niveau des États membres.

2. Le Conseil rappelle les principes d'appropriation et de responsabilité partagée qui s'appliquent à la mise en œuvre de la CPD par toutes les parties prenantes au sein de l'UE. Il se félicite donc que la Commission et les États membres aient largement progressé dans l'intégration de la CPD dans leurs politiques et leurs procédures, en particulier dans les cinq domaines prioritaires que sont le commerce et les finances, le changement climatique, la sécurité alimentaire, les migrations et la sécurité. En outre, le Conseil encourage les États membres à poursuivre leurs efforts, notamment à établir les cadres juridiques appropriés pour la CPD, ainsi qu'à élaborer et mettre en commun des plans d'action nationaux en matière de CPD, en tenant compte également du programme à l'horizon 2030.
3. Le Conseil prend acte avec satisfaction de la nouvelle organisation institutionnelle de la Commission, qui constitue en soi un instrument de cohérence des politiques. De plus, le paquet sur l'amélioration de la réglementation, qui a été présenté par la Commission, contient des lignes directrices révisées pour les analyses d'impact ainsi qu'une "boîte à outils" aux fins de l'évaluation, à un stade précoce des travaux préparatoires d'une initiative, des effets potentiels d'initiatives futures de l'UE sur les pays en développement. Le Conseil encourage la Commission à lui faire part le moment venu de ses premières expériences dans l'application des analyses d'impact, et à présenter des propositions concrètes pour améliorer la cohérence dans tous les domaines d'action qui relèvent de l'UE, avec pour objectif affirmé de contribuer au développement durable.
4. Il importe que la Commission et les États membres s'efforcent de rendre plus systématiques les analyses d'impact de leur politiques, en tenant compte des effets sur le développement durable, y compris en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes, et qu'ils intègrent les résultats de ces analyses dans leurs politiques et programmes. Conscient que mesurer l'impact réel et potentiel des politiques ainsi que des progrès en matière de CPD est une tâche difficile, le Conseil invite la Commission et les États membres à mettre davantage l'accent sur la recherche concernant la CPD dans le but de mesurer les progrès accomplis. Il attend en outre avec intérêt les résultats de la première évaluation indépendante et globale de la CPD au niveau de l'UE, qui seront essentiels pour orienter la suite des travaux dans ce domaine.
5. Conscient du rôle pivot des délégations de l'UE et des ambassades des États membres, le Conseil note avec satisfaction le suivi et l'information périodiques mis en place par les délégations sur les questions liées à la CPD et demande à la Commission, au SEAE et aux États membres de renforcer encore les efforts engagés.
6. Le Conseil invite la Commission à continuer d'élaborer des outils de formation efficaces et coordonnés visant à sensibiliser les acteurs dans différents domaines d'action et à favoriser le partage de bonnes pratiques entre États membres.

7. En adoptant le programme de développement durable à l'horizon 2030, qui constitue un jalon, la communauté internationale a mis l'accent sur l'interdépendance et l'intégration du monde dans lequel nous vivons. Pour mettre en œuvre ce programme au niveau national et au niveau mondial, tous les pays devront se l'approprier; ils devront examiner de quelle façon les politiques suivies dans tous les domaines peuvent contribuer au développement durable, et agir en conséquence. Le programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du programme à l'horizon 2030, orientera et inspirera l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. La CPD sera un élément important de la contribution de l'UE à une plus grande cohérence des politiques pour le développement durable.
8. Dans ce contexte, le Conseil invite la Commission et le SEAE, en concertation étroite avec d'autres partenaires, à présenter des propositions concrètes en vue d'une meilleure intégration de la CPD dans l'approche définie par l'UE pour la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, et recommande de placer cette nouvelle approche au centre des préoccupations de toutes les institutions de l'UE. Les rapports à venir sur la CPD devraient tenir compte de la nouvelle approche, ainsi que des enseignements tirés des difficultés de mise en œuvre et des rapports précédents. Le Conseil attend avec intérêt le prochain rapport sur la CPD.
9. Le nouveau cadre universel pour le développement durable exige une cohérence accrue entre les différents domaines d'action et acteurs de l'UE, c'est à dire plus de coordination, de dialogue et de collaboration à tous les niveaux, au sein des différents services des institutions de l'UE, des formations et groupes du Conseil, et entre eux.
10. Un premier pas important vers l'objectif ambitieux de la CPD consiste à sensibiliser davantage les parties prenantes aux avantages de celle-ci. Il importe de renforcer le dialogue et de faciliter le partage de bonnes pratiques avec l'ensemble des parties prenantes, à savoir notamment la société civile, le secteur privé et les organisations internationales concernées, y compris l'OCDE. En outre, l'Année européenne pour le développement et les événements liés à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 sont d'excellentes occasions de mieux informer le grand public sur la coopération au développement et la CPD."

Priorités de l'UE pour la 14^e session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

Le Conseil a adopté des conclusions sur la CNUCED XIV: les priorités de l'UE pour la 14^e session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (doc.[13175/15](#)).

Plan d'action régional de l'UE en faveur de la Corne de l'Afrique pour la période 2015-2020

Le Conseil a adopté des conclusions sur le plan d'action régional de l'UE en faveur de la Corne de l'Afrique pour la période 2015-2020 (doc.[13363/15](#)).

Rapport spécial n° 17/2014 de la Cour des comptes européenne

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 17/2014 de la Cour des comptes européenne intitulé "L'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE peut-elle contribuer efficacement à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires provenant de l'extérieur de l'UE?".

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Ouverture des négociations sur la prolongation de la mission de police de l'UE en Afghanistan

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations avec l'Afghanistan en vue d'un accord portant prolongation de l'accord concernant le statut de la mission de police de l'UE en Afghanistan ("SOMA pour EUPOL Afghanistan"). L'EUPOL Afghanistan a été lancée le 30 mai 2007; l'accord actuel entre l'UE et l'Afghanistan vient à expiration le 13 octobre 2016.

Nouveau nom pour l'EUNAVFOR MED

Le Conseil a formellement adopté la décision de remplacer le nom de l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED) par celui d'"EU NAVFOR MED opération SOPHIA".

POLITIQUE COMMERCIALE

Accord d'association avec la Géorgie: liste des experts et arbitres

Le Conseil a adopté une décision établissant la position de l'UE au sein du sous-comité du commerce et du développement durable et du comité d'association dans sa configuration "Commerce", institués par l'accord d'association entre l'UE et la Géorgie, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du sous-comité et l'établissement par ce sous-comité d'une liste d'experts en matière de commerce et de développement durable, ainsi que l'établissement d'une liste d'arbitres par le comité d'association.